

Nom du RRH : /

CERTIFICAT D'EXAMEN MEDICAL / CERTIFICAT IMMUNITAIRE

concernant Madame

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Né(e) le :

Domicile :

Fonction :

Date d'entrée :

Taux d'activité : %

Lieu de travail :

Département :

Le médecin soussigné se référant à l'examen pratiqué le
 l'étude du dossier médical (SSP uniquement)

estime pouvoir délivrer au sujet de la personne susnommée,

UN CERTIFICAT MEDICAL de bonne santé
 d'aptitude à assumer la fonction mentionnée ci-dessus
 d'aptitude sous conditions
 d'inaptitude

Le médecin soussigné, certifie que la personne susnommée répond aux critères vaccinaux et/ou immunitaires exigés pour son poste de travail.

Réserves, commentaires ou conditions

Fait à

Le

Timbre et signature
du médecin examinateur

TABLEAU DES IMMUNITES / VACCINATIONS EXIGÉES OU RECOMMANDÉES

Catégorie de personnel	Immunités / Vaccinations exigées	Immunités / Vaccinations recommandées
Personnel administratif sans contact avec les patients	Aucune	Rougeole - Oreillons - Rubéole Varicelle Diphthérie-tétanos Coqueluche entre 25 et 30 ans
Personnel administratif en contact avec les patients	Rougeole - Rubéole Varicelle	Oreillons Diphthérie-tétanos Coqueluche entre 25 et 30 ans
Personnel non-soignant à risque infectieux (service technique - voirie - propreté et hygiène - service des transports)	Rougeole - Rubéole Varicelle Diphthérie-tétanos Hépatite B	Oreillons Hépatite A Coqueluche entre 25 et 30 ans
Personnel non-soignant sans risque infectieux	Aucune	Rougeole - Oreillons - Rubéole Varicelle Diphthérie-tétanos Coqueluche entre 25 et 30 ans
Personnel soignant	Rougeole - Rubéole Varicelle Hépatite B Diphthérie-tétanos Coqueluche (pédiatrie - gynécologie - obstétrique - maternité - crèche) Hépatite A (endoscopie digestive)	Oreillons Hépatite A (hors secteur à risque) Coqueluche entre 25 et 30 ans (hors secteur à risque)
Personnel de laboratoire	Rougeole - Rubéole Varicelle Hépatite B Diphthérie-tétanos Méningocoque (pour le laboratoire de bactériologie) Hépatite A (pour les laboratoires de bactériologie, virologie, parasitologie, pathologie si contact avec les selles)	Oreillons Hépatite A (hors secteur à risque) Coqueluche entre 25 et 30 ans
Personnel à risque de transmission de l'hépatite A (restauration)	Hépatite A	Rougeole - Oreillons - Rubéole Varicelle Diphthérie-tétanos
Bénévoles sans contact avec les patients	Aucune	Rougeole - Oreillons - Rubéole Varicelle Diphthérie-tétanos Coqueluche entre 25 et 30 ans
Bénévoles en contact avec les patients	Rougeole - Rubéole Varicelle Coqueluche (pédiatrie - gynécologie - obstétrique - maternité - crèche)	Oreillons Diphthérie-tétanos Hépatite B Hépatite A Coqueluche entre 25 et 30 ans (hors secteur à risque)

La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée pour tout le personnel en activité au sein des HUG, quel que soit son statut. En cas de non vaccination, le port du masque est obligatoire dans les zones de soins durant la période de l'épidémie. La réglementation institutionnelle relative au port d'un badge en relation avec la prévention contre la grippe doit être appliquée.

ANNEXE 8

Direction des ressources humaines
Service de santé du personnel
81, boulevard de la Cluse
1211 GENEVE 14
Tél : 022 37 26 050

A l'attention du médecin traitant
du collaborateur

N/Réf. : CB / rb

Genève, le 1er mars 2012

Concerne : nouveau concept de protection vaccinale du personnel HUG

Chère Consœur, cher Confrère,

Depuis le 1^{er} janvier 2012, tout collaborateur engagé aux HUG doit répondre à des exigences ou recommandations vaccinales selon le poste de travail occupé (nouvelle directive institutionnelle).

Veillez trouver ci-joint :

- le tableau des vaccinations exigées ou recommandées en fonction de la catégorie professionnelle
- un mode d'emploi de contrôle immunitaire

Nous nous tenons à votre disposition pour tout besoin d'informations complémentaires et vous adressons, chère Consœur, cher Confrère, nos salutations les meilleures.



Dresse C. BONFILLON
Médecin du travail – Cheffe de service
Service de Santé du Personnel

MODE D'EMPLOI IMMUNITAIRE

MALADIE	IMMUNITE ACQUISE SI
Hépatite B	<p>≥ 3 doses (ou 2 doses si 1^{ère} dose Engerix B20 / HBVAXPRO 10 / Gen HB-VAX 10 entre 11 et 16 ans) <u>et</u> sérologie Anti-HBs Ig ≥ 100 UI (1 fois suffit)</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p><u>ou</u> ancienne hépatite B guérie (confirmée par sérologie)</p>
Rougeole	2 doses de vaccin ou sérologie positive ou antécédents certains de maladie
Rubéole	2 doses de vaccin ou sérologie positive ou antécédents certains de maladie
Oreillons	2 doses de vaccin
Varicelle	2 doses de vaccin ou sérologie positive ou antécédents certains de maladie
Coqueluche	1 dose de vaccin diphtérie-tétanos-coqueluche datant de moins de 10 ans
Hépatite A	2 doses de vaccin ou sérologie positive ou antécédents certains de maladie
Diphtérie- Tétanos	5 doses de vaccin (3 doses de vaccin si effectué après l'âge de 6 ans) et dernier rappel datant de moins de 20 ans
Méningite	1 dose de Merveo – 1 dose unique à JO puis 1 dose de Mencevax tous les 5 ans

Si vous avez des questions concernant les exigences vaccinales ou immunitaires, vous pouvez contacter le médecin du travail du Service de Santé du Personnel HUG au **022 37 26 050**.